



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Atelier 2_Compte-rendu des travaux de groupe

2 juin 2021

ARTELIA & COMMUN accord





Sommaire

I. En quoi l'atelier 2 a-t-il consisté ?	4
I. Compte-rendu des travaux de groupe	5
Première séquence : Définition des orientations de gestion par espace-type.....	6
Deuxième séquence : Spatialisation des espaces- types.....	9
II. Conclusion/perspectives.....	17

Liste des participants

NOM	Prénom	Type
ADDES	Jean-Pierre	Association
AUSSERAY	Mélanie	Association
BARDON	Victor	Agent CLCL
BODENNEC	Jean-Yves	Habitant
BOSQUAIN	Chloé	Agent Tourisme Côte des Légendes
BULLIER	Hugues	Agent CLCL
CALONNEC	brieuc	stage CLCL / étudiant IUEM
CAMUS	GILLES	Habitant
COUCHOUROU	jean	Habitant
DENIEL	Jean-Yves	Association
DREVES	Luc	Association
HUBERT	Auxane	Stagiaire étudiant IUEM
ILIOU	Yves	Maire de Goulven
JAOUEN	Jean-Yves	Association
KERDRAON	Jean-Claude	Habitant
KERFOURN	sebastien	Association
LE GOFF	Jean-Paul	Habitant
LE GONIDEC	Bruno	Agent des services de l'état
LHERITIER	Antoine	Ancien élu en charge de la submersion marine
LOAEC	Karine	Elu
LOAEC	Gérard	Elu
LONCLE	Nicolas	Agent territorial
LOZACHMEUR	Olivier	Agent des services de l'état
MALBURET	patrice	Habitant
MIGNOT	Isabelle	Habitant
OUDOT	Jean-Pierre	Association
POIREAU	Elise	Agent des services de l'état
RAPIN	Raphaël	Elu Guissény
ROMEY	Alain	Elu
ROUDAUT	Elena	professionnelle de l'Office de tourisme
ROUSSEAU	Geneviève	Association
RUAUD	Quentin	Stagiaire étudiant IUEM

Introduction

La Stratégie Littorale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) de la communauté de communes de Lesneven a pour objectif d'anticiper l'évolution du territoire et de faire face aux impacts du changement climatique. Il s'agira de déterminer :

- précisément les zones qui feront l'objet d'une protection, d'une adaptation, d'un repli stratégique ou d'un laisser-faire. Ces zones seront traduites dans le PLUi fin 2021 ;
- un programme d'actions pour sa mise en œuvre.

Les élus de la communauté de communes ont souhaité associer le grand public, à savoir les habitants, les acteurs socio-économiques et les responsables associatifs pour les guider dans leur choix.

I. En quoi l'atelier 2 a-t-il consisté ?

L'atelier organisé le 2 juin 2021 a réuni 32 personnes, dont 60 % d'habitants, 25 % d'agents et 15 % d'élus.

En première partie de cet atelier, COMMUN accord a exposé le bilan du premier atelier qui a eu lieu le 1^{er} octobre 2020. ARTELIA a ensuite rappelé les enjeux du changement climatique et de la montée des eaux, les risques identifiés sur le territoire, les différents modes de gestion possibles et les enjeux paysagers.

L'atelier n°1 avait pour objectif de réfléchir collectivement sur :

- Les différents aspects des risques côtiers liés à la submersion et à l'érosion selon la place et le regard de différents types d'acteurs ;
- le sentiment des participants en terme de sécurité des personnes et des biens sur une vision à long terme.

L'atelier n°2 s'inscrit dans le prolongement de l'atelier n°1 avec comme objectif la construction partagée d'une vision stratégique de principe. Nous étudierons lors des prochains ateliers les moyens de gestion locaux. Dans cet atelier n°2 vous été invités à construire collectivement :

- une vision stratégique des modes de gestion par espace type sur les court, moyen et long terme ;
- les ajustements nécessaires à la spatialisation des espaces types sur le territoire (sur la base des données du SCoT).

Concernant la spatialisation des espaces types, nous avons fait appel à votre expertise d'usage ! Nous vous avons proposé une première approche cartographiée à partir des données disponibles, mais qui, bien évidemment, nécessitait des ajustements.

Dans un premier temps, et sur la base de l'arborescence stratégique définie lors de la première AMI (étude de 2017/2018), les participants ont été invités à confirmer, à modifier :

- les échéances temporelles (à court, moyen et long terme),
 - les différents espaces types,
 - les modes de gestion à court, moyen et long terme,
- et à sélectionner les espaces types qui leur semblaient prioritaires en terme d'urgence à agir.

Dans un deuxième temps, et à partir d'une cartographie des espaces types spatialisés, les participants ont confirmé, modifié et/ou ajusté ces périmètres en fonction de leur perception et de leur expertise d'usage.

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu des travaux de ce deuxième atelier, ainsi que les documents présentés par l'équipe de maîtrise d'œuvre en début de séance.

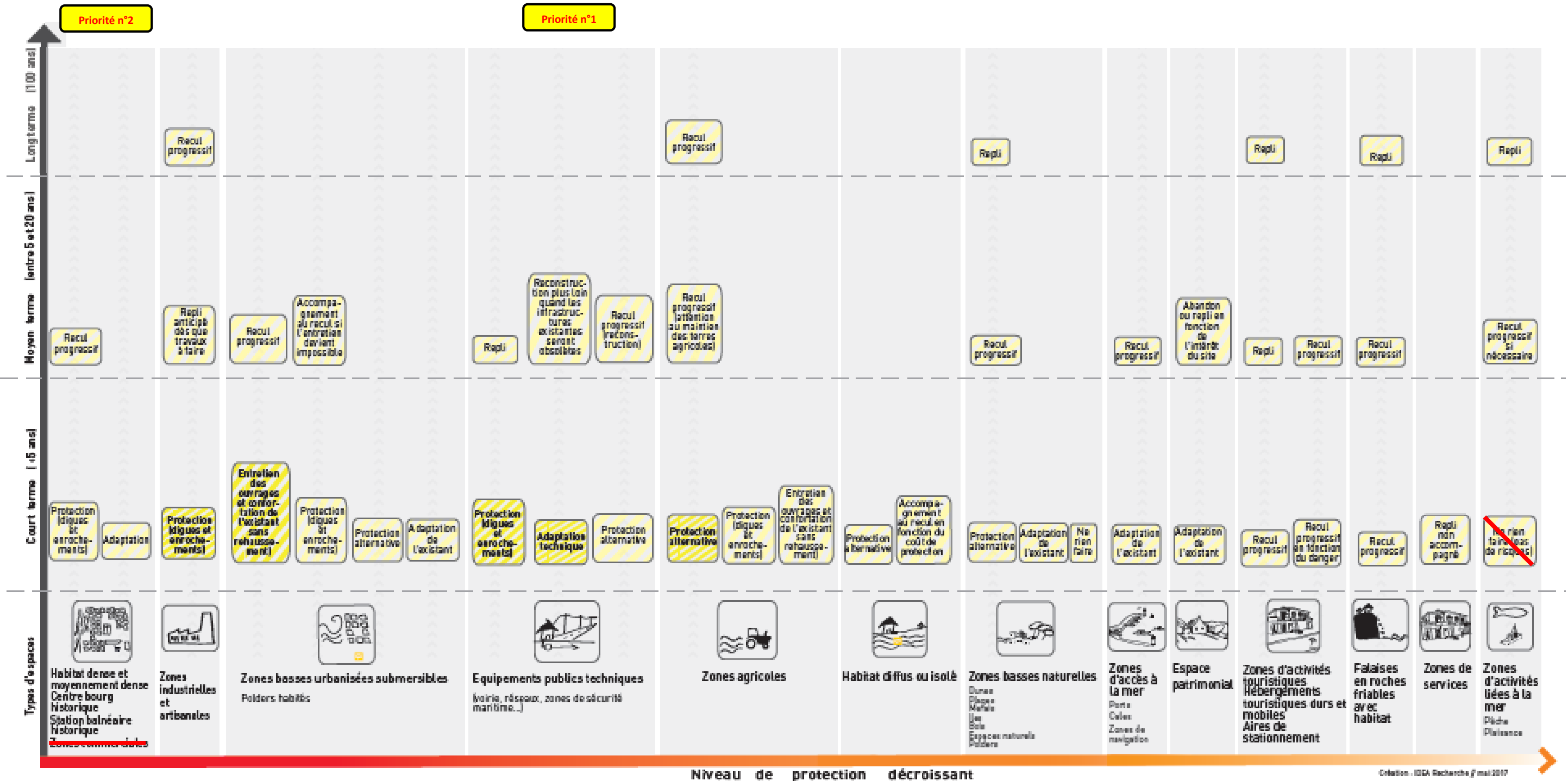
I. Compte-rendu des travaux de groupe

N. B. Il s'agit du compte-rendu des conclusions de la phase de travail de groupe, en seconde partie du présent atelier.

Ce compte-rendu rapporte donc, de la manière la plus exhaustive possible, les éléments exprimés par les participants.

Il vient compléter les présentations de la communauté de communes de Lesneven, de COMMUN accord et d'ARTELIA, détaillant l'ensemble de la démarche engagée.

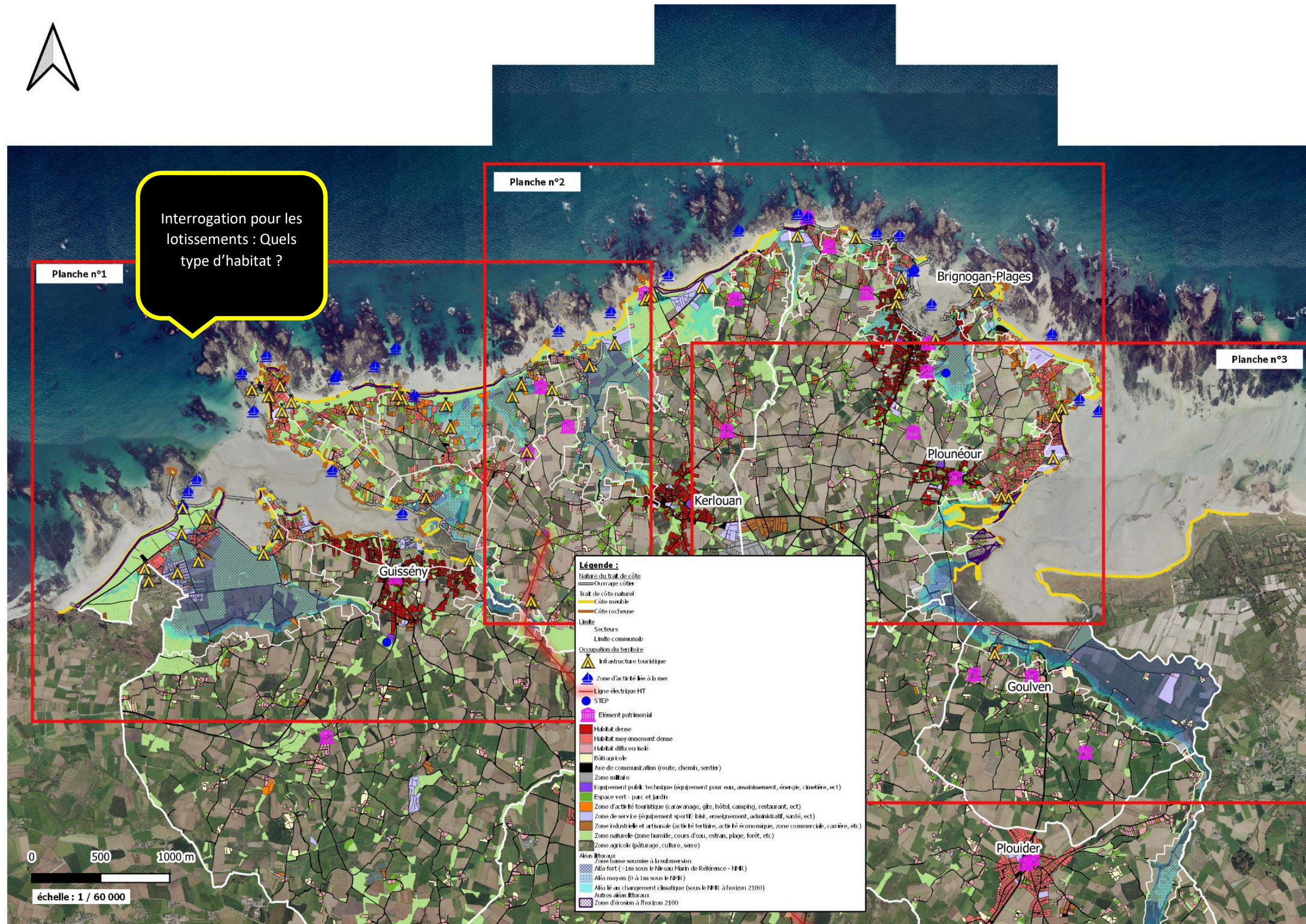
Table B



Création : IDEA Recherche / mai 2017

Deuxième séquence : Spatialisation des espaces-types

Table A



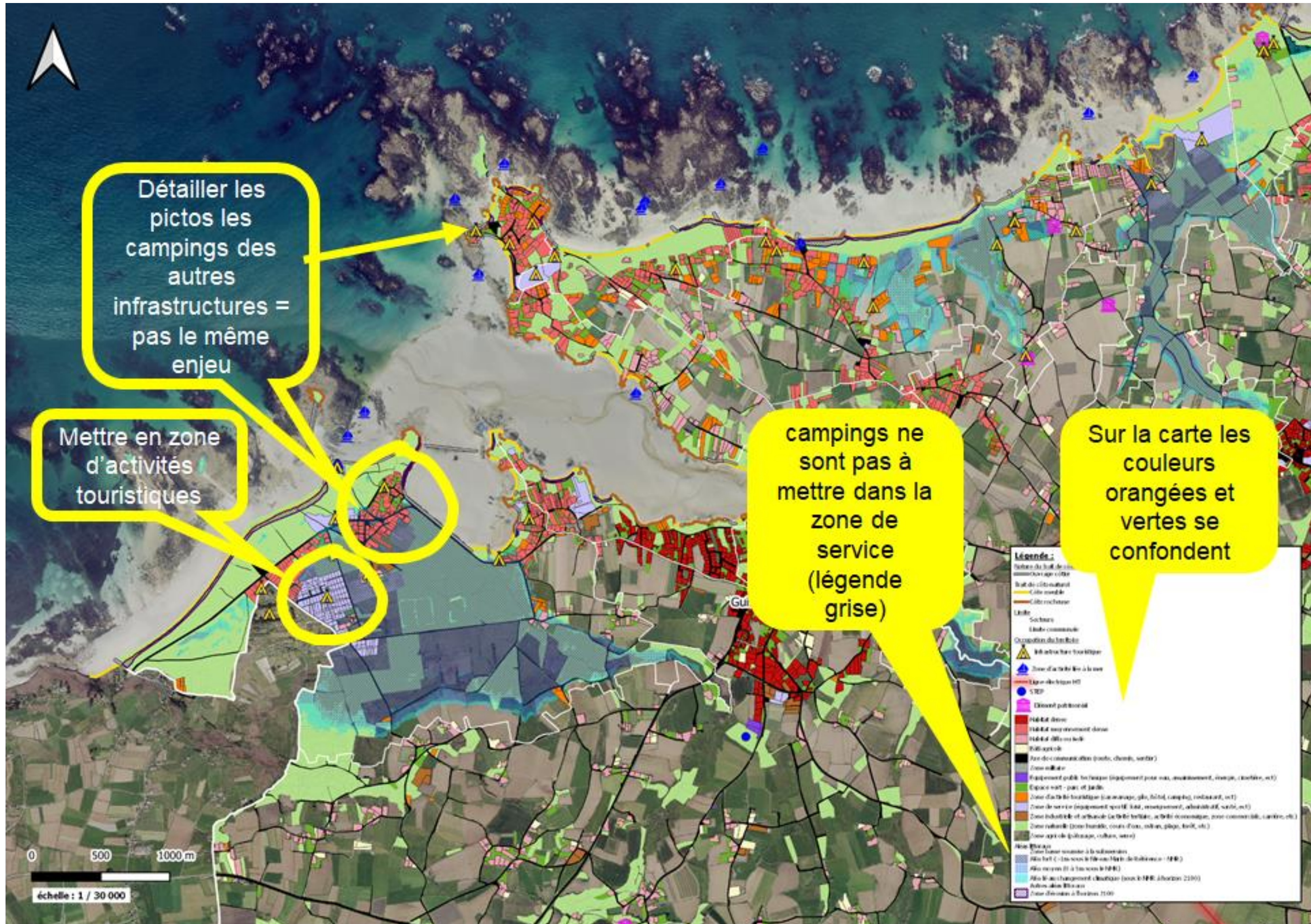
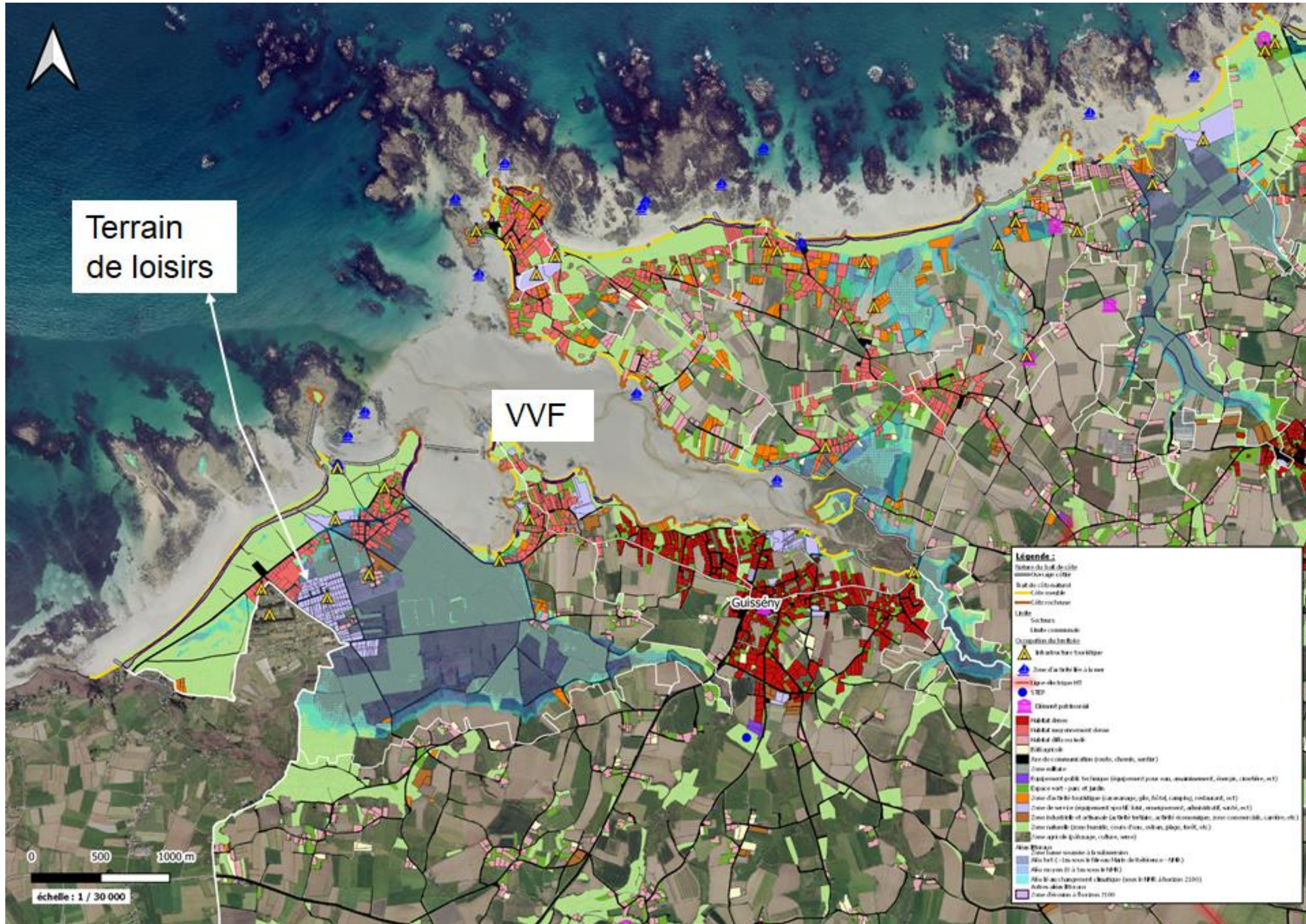


Table C

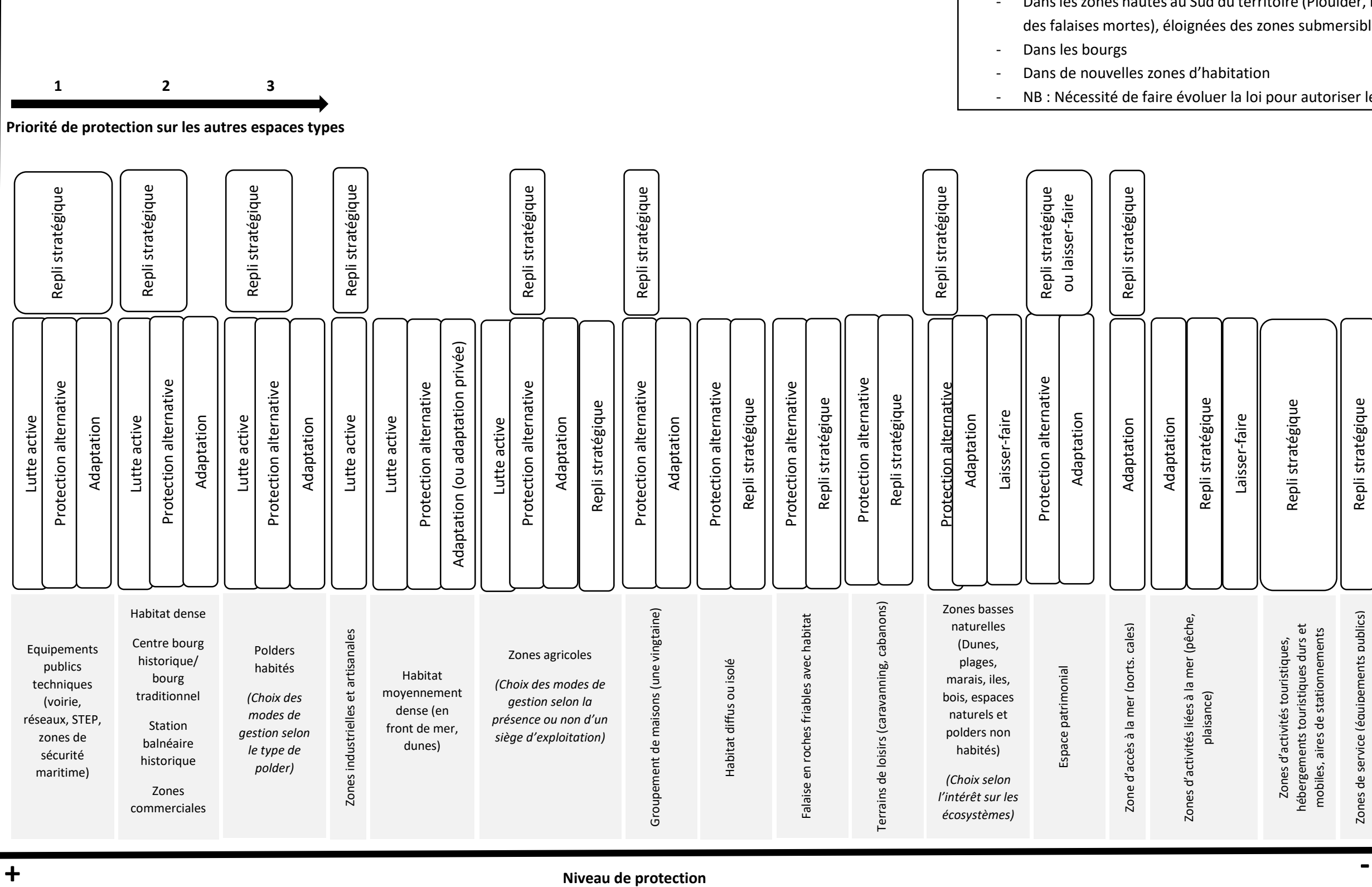


Synthèse

Moyen terme [5 à Long terme [30 à 100 ans]

Court terme [< 5 ans]

Types d'espaces



Les zones de repli et la constructibilité

Repli anticipé pour toutes nouvelles constructions (inconstructibilité des zones basses)

Critères pour la localisation des zones de repli :

- Dans les zones hautes au Sud du territoire (Plouider, Haut-Léon) et au niveau des falaises mortes), éloignées des zones submersibles
- Dans les bourgs
- Dans de nouvelles zones d'habitation
- NB : Nécessité de faire évoluer la loi pour autoriser les zones de repli

+

Niveau de protection

-

Grille de lecture : Les modes de gestion à court ou à moyen terme non remplacés par un ou des modes de gestion à échéance temporelle ultérieure (moyen ou long terme) se trouvent maintenus sur le long terme.



II. Conclusion/perspectives

Lors du prochain atelier, prévu le **1^{er} juillet 2021**, nous vous présenterons plusieurs scénarios contrastés cartographiés et construits à partir des travaux de l'atelier n°2, en ayant articulé la vision stratégique à court, moyen et long terme que vous avez défini et la spatialisation des espaces types que vous avez ajustée. Des indicateurs tels que les enjeux sur les biens et les personnes, les surfaces concernées et des vues paysagères vous seront présentés qui permettront d'approfondir/ajuster chacun des scénarios contrastés. L'objectif de l'atelier sera la réalisation d'un travail collectif d'ajustements de ces scénarios secteur par secteur en fonction des enjeux.